

Adresse : Lot N° 225 Route nationale N° 05 Rouiba Téléphone : 023 87 39 92 Télécopie : 023 87 39 92  
NIF : N° 422012000130085

## AVIS DE CONSULTATION N°004/SDA/DMG/2025

En application des dispositions de sa propre procédure de passation de marchés et commandes, adoptée par le Conseil d'administration le 31/12/2024, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile « ANAC », dont le siège est situé au lot 225, Route Nationale N° 05 Rouiba-Alger, lance une consultation afin de conclure un contrat à commandes reconductible sur trois (3) années, avec le meilleur soumissionnaire, portant sur la prestation de :

- Hébergement Cloud Hosting IAAS

### I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ne peuvent participer à la présente consultation que les prestataires de services d'hébergement Cloud titulaire d'une autorisation, en cours de validité, délivrée par l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE).

### II. CAPACITES MINIMALES EXIGIBLES

Le soumissionnaire doit avoir fourni, durant les trois (3) dernières années et l'année en cours, la location d'au moins une infrastructure équivalente à celle demandée par l'ANAC, justifiée par une attestation de bonne exécution, un P.V de réception définitive ou toute pièce probante figurant dans le dossier de candidature.

### III. RETRAIT DU DOSSIER DE MISE EN CONCURRENCE (DMC)

Les candidats intéressés par la présente consultation peuvent retirer le dossier de mise en concurrence (DMC), après avoir renseigner et apposer le cachet dudit candidat sur le registre mis en place à cet effet.

Le retrait se fera, à titre gracieux, auprès du Département des Moyens Généraux de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, sise au lot 225, Route Nationale N°05 Rouiba-Alger.

### IV. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Les offres, comportant des documents en cours de validité, doivent être présentées sous forme de trois (03) enveloppes distinctes :

- Une première enveloppe contenant « le dossier de candidature » ;
- Une deuxième enveloppe contenant « l'offre technique » ; et
- Une troisième enveloppe contenant « l'offre financière ».

Les pièces requises pour chaque pli et les modalités de présentation des soumissions sont précisées dans le DMC.

## **V. DELAI DE PREPARATION DES OFFRES**

Le délai de préparation des offres est fixé à quinze (15) jours calendaires à compter de la date de publication du présent avis sur le portail électronique des marchés publics ou le site Web de l'ANAC.

## **VI. DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES**

La date et l'heure limite de remise des offres est fixée au 14/10/2025 à 13h.

Les offres reçues après la date et l'heure limite de dépôt, ne seront pas acceptées.

## **VII. LIEU DE DEPOT DES OFFRES ET REMISE D'UN RECEPISSE**

Les offres doivent être déposées auprès du bureau d'ordre de l'ANAC, à l'adresse suivante :

Agence Nationale de l'Aviation Civile-Lot 225, Route Nationale N° 05 Rouiba-Alger.

L'ANAC remettra au prestataire, ayant effectué le dépôt de sa soumission, un récépissé de dépôt d'un pli anonyme numéroté par ordre de dépôt et portant la date et l'heure de sa réception.

## **VIII. OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis aura lieu au niveau du siège de l'ANAC et sera effectuée, à partir de 13 heures, par la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres, à savoir le 14/10/2025

L'ouverture des plis sera publique et la présente consultation constitue une invitation pour les soumissionnaires intéressés à y assister.

## **IX. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité de l'offre représente la durée pendant laquelle les soumissionnaires restent engagés par leurs offres vis-à-vis de l'ANAC.

Il est fixé à quarante-cinq (45) jours à compter de la date de dépôt des offres.

N.B : Tout soumissionnaire qui se désisterait, sans motif valable, de l'exécution du contrat qui lui serait attribué avant l'expiration dudit délai de validité, sera inscrit sur le Fichier des prestataires exclus de la participation aux marchés et commandes de l'ANAC.

## **X. DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS**

Tout prestataire ayant retiré le Dossier de mise en concurrence pourra, si besoin est, obtenir des éclaircissements au sujet des documents à remettre ou toute autre information, en formulant une demande auprès du département des moyens généraux de l'ANAC selon les modalités prévues à cet effet dans le DMC.